

Tribune de l'Opposition

## SANTENY COMME ON L'A CHOISI !



### ANTENNE RELAIS ET PAYSAGE

Lors des élections municipales de 2020 tous les candidats se sont engagés à préserver **le paysage qui fait la renommée de Santeny.**

De mon point de vue, cette exigence doit s'appliquer à tout nouveau projet.

Aujourd'hui, **la question se pose pour la nouvelle antenne relais 5G** pour laquelle la Mairie doit donner une autorisation de travaux.

Sur ce sujet les opérateurs télécoms ont établi une charte d'intégration paysagère des pylônes.

Un des principes fondamentaux de cette charte est la **prise en compte du regard des riverains** dans la zone d'implantation prévue. S'agissant d'**un pylône de 42 mètres**, soit un immeuble de 14 étages, ce projet devrait proposer des **photomontages représentatifs** de ce que l'on voit depuis les quartiers concernés de Santeny.

**Ce n'est pas le cas dans le dossier déposé en Mairie.** C'est pourquoi vous trouverez sur mon site Facebook des simulations de ces vues.

Il est donc légitime pour la Mairie d'exiger ces éléments pour l'examen de l'autorisation de travaux à venir.

A ce propos, il faut savoir que pour les antennes relais **la jurisprudence récente du Conseil d'Etat donne raison aux arguments de protection visuelle des paysages.**

Il est donc **essentiel pour notre commune d'obtenir de vrais éléments d'appréciation** d'impact visuel de cette antenne sur notre environnement naturel.

Plus généralement, **la transparence est un facteur d'adhésion** à tout projet qui concerne l'intérêt général.

Exigeons qu'il en soit ainsi pour ce **projet emblématique !**

Valérie MAYER-BLIMONT

 Santeny comme on l'a choisi

 <https://santenycommeonlachoisi.fr>